



Prelevement orange mobile apres resiliation

Par **Franck_old**, le **01/09/2007** à **19:56**

bonjour , orange mobile m'a prelevé d'abord 350 euros il y a 4 mois puis 1050 euros il y a 2 jours sur mon compte suite a une resiliation de leur part , on t'ils le droit de me prendre de l'argent directement sans m'en prevenir ?

Par **maitreiledefrance_old**, le **02/09/2007** à **09:30**

bonjour

tout dépend à quoi correspond le prélèvement de cette somme

si elle concerne une consommation téléphonique, ORANGE solde votre compte

demander leur directement

au besoin, contactez-moi par mail

Par **Franck_old**, le **02/09/2007** à **14:48**

Bonjour et merci pour la reponse

Ces prelevements correspondent au mois restant de l'abonnement prit chez eux.
j'avais un forfait 4 heures (26.25/mois pendant 2 mois puis 52.56/mois) avec reengagement

12 mois , ils m'ont couper la ligne juste avant de rebasculer a un forfait 2 heures moins chere a croire qu'ils l'ont fait expres.

Je leur devrais donc 525.26 euros , pas les 1400 qu'ils m'ont prit au totale.

J'ai jamais rien reçus de leur part , ni courrier , ni coup de fil , ni e.mail pour me prevenir de ces retraits , je trouve ça vraiment bizarre qu'ils est le droit de me prendre de l'argent comme ça de plus que je me retrouve avec un decouvert autorisé largement dépassé et une carte bloqué .

Je les appelle lundi et vous tiendrais au courant.

merci